

23 OCTOBRE 1900

757

347

E 2300 Paris 53

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, W. Hauser*

RP

Paris, 23 octobre 1900

Les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie sont encore en congé, celui d'Allemagne est malade, les Députés français sont en vacances; je ne dispose donc pas de l'ensemble de mes sources d'information habituelles. Cependant, je considère comme mon devoir de Vous faire part en quelques mots de ce que j'ai pu apprendre au sujet de *l'accord anglo-allemand*, notifié samedi soir au public par les agences télégraphiques pour constater que les deux Gouvernements *continuent* d'observer un certain nombre de principes communs concernant leur politique mutuelle en Chine.

Tout d'abord, je voudrais Vous rendre attentif à ce mot «continent»; ce mot me paraît impliquer l'existence d'arrangements antérieurs dont on a détaché une page à l'usage du public et des autres puissances. On a souvent parlé de l'existence d'un traité secret anglo-allemand relatif à l'Afrique du Sud, aux Colonies portugaises, etc.; l'existence de ce traité secret n'a jamais été niée.

Je dois ajouter que dans le document communiqué officiellement au Ministère français des Affaires étrangères, avant-hier dimanche, par l'ambassade d'Allemagne et, hier lundi, par l'Ambassadeur d'Angleterre, la Russie figure expressément parmi les Puissances auxquelles l'arrangement doit être communiqué, pour les engager à y adhérer. Tout ce qu'on a écrit dans les journaux depuis deux jours sur cette omission de la Russie ne repose donc sur aucun fondement.

Et cependant, cette omission des agences télégraphiques, pour être le résultat d'une erreur, est bien, au fond, la caractéristique de l'arrangement. Ce n'est pas l'Italie, ce n'est pas l'Autriche qui convoitent une partie du territoire chinois; la France a déjà, au Tonkin, sa part et ne demande rien dans le Nord de la Chine. Donc, la politique de la porte ouverte et l'engagement de ne pas s'emparer d'une portion du territoire chinois, ne peuvent signifier que deux choses: *ou bien*, les Anglo-Allemands veulent obliger la Russie à prendre un engagement analogue, parce qu'un général russe a déjà proclamé l'annexion de la Mandchourie, sauf à être ensuite désavoué à St-Petersbourg; *ou bien*, l'Angleterre se défiait de l'Empereur Guillaume; elle craignait qu'après le discours du «gant de fer», après le discours «pas de quartier», «il faut que pendant mille ans un Chinois n'ose pas regarder de travers un Allemand», après l'envoi du Maréchal de Waldersee, l'Allemagne voyant la Russie sans argent et l'Angleterre sans armée, ne tentât de se tailler en Chine un empire colonial. En faisant signer par le Cabinet de Berlin un protocole de désintéressement, l'Angleterre se garantissait contre un coup de tête de Guillaume II.

Laquelle de ces deux alternatives est la vraie? L'Ambassadeur d'Italie, M. Tornielli, généralement pessimiste, voit cette fois-ci les choses en rose. Il se montre convaincu que du moment où l'on est d'accord entre Berlin et Londres, il

n'y a plus d'inquiétude sérieuse à avoir, car la Russie est, selon lui, hors d'état de conquérir la Mandchourie, attendu qu'elle n'a plus d'argent du tout et que tous les efforts de M. Witte pour en obtenir ont été infructueux à Paris comme ailleurs. Je m'explique fort bien cette joie des Italiens qui, dans les dernières années, devaient loucher de l'œil gauche du côté de Londres et de l'œil droit du côté de Berlin et qui pourront maintenant renoncer à cet exercice fatigant. Dans la pensée de Tornielli, ni la Russie ni la France ne peuvent se formaliser d'un accord qui répond à leurs propres suggestions des dernières semaines et qui ramène l'Allemagne dans la voie calme de la simple punition des coupables chinois et de la politique commerciale de la porte ouverte. Cette opinion que la France et la Russie doivent être nécessairement satisfaites est une espérance qui ne repose encore sur rien. Il y a même des indices en sens contraire. L'Ambassadeur d'Angleterre m'a montré des télégrammes de St-Pétersbourg impliquant que l'accueil ne serait pas favorable. Quant à M. Delcassé, lorsque Monson lui a remis hier en anglais le texte de l'arrangement, il a répondu qu'il allait le faire traduire, alors que depuis 48 heures ce texte était connu du monde entier, et lorsque Monson lui a fait observer qu'il avait reçu la veille, par l'Ambassade d'Allemagne, le texte français, il a répondu qu'il était très souffrant et qu'il avait dû se coucher sans dîner. Monson n'a pu tirer de lui aucune opinion quelconque.

Je suppose que M. Delcassé tient à échanger ses vues avec St-Pétersbourg, ce qui explique son silence, sans signifier nécessairement qu'il soit hostile.

Ma première impression est que, surtout si l'arrangement n'est qu'une partie d'autres arrangements et si, comme Monson me l'a dit cet après-midi, l'Allemagne a constamment déclaré à Londres qu'elle n'avait pas d'ambitions territoriales en Chine, la publication de samedi a pour but de signifier au monde une certaine intimité anglo-allemande. Pour notre Suisse, cela aurait deux conséquences, l'une commerciale et favorable, le maintien probable du système de la porte ouverte en Chine pour nos produits, l'autre politique, par le renforcement de la Triple-Alliance et de l'intimité italo-allemande, ce qui, suivant les événements, peut être pour la Suisse un avantage ou un danger.

La seconde question internationale qui m'avait préoccupé dans les derniers temps est celle du *Maroc*. Je Vous avais écrit que l'Angleterre voyait sans inquiétude les Français tenter d'établir des postes militaires dans la direction du Soudan ou du Sénégal. Cette affirmation m'a été répétée aujourd'hui par Monson. De son côté, l'Ambassadeur d'Italie m'a dit que son Gouvernement voyait ces expéditions françaises au sud du Maroc sans inquiétude. Il arrivera certainement un moment où la frontière entre l'Algérie et le Maroc devra faire l'objet d'un nouveau traité. Celui du 18 mars 1845 détermine convenablement la frontière dans la partie la plus rapprochée de la mer; plus au sud, il n'indique que quelques points principaux, et plus au sud encore, il se borne à constater que certaines tribus nomades sont françaises et certaines autres marocaines, ce qui implique une sorte de condominium qui ne pourra pas durer, puisqu'aujourd'hui on n'admet plus guère que la souveraineté ne soit pas cantonnée dans un territoire déterminé. Je Vous ai déjà écrit qu'en France on ne songeait pas à la conquête du Maroc, parce qu'il faudrait une armée de deux cent mille hommes en dehors de toute complication avec une puissance étrangère. Si même les Italiens se déclarent rassurés du côté du Maroc, je crois qu'il n'y a pas là de compli-

7 DÉCEMBRE 1900

759

cations à craindre. Quant à la politique intérieure française, je possède seulement des renseignements diplomatiques et je préfère attendre le retour de mes amis membres du Parlement français pour Vous écrire à ce sujet. Les plus gros Ambassadeurs sont facilement peu renseignés sur les coulisses parlementaires françaises, ou les jugent à travers leurs préjugés monarchiques.